



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **Séance du 24 novembre 2008**

Délibération n°2008 – 38 **Convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations**

L'UEB regroupe 9 établissements d'enseignement supérieur fondateurs : l'Université de Rennes I, l'Université de Rennes II, l'Université de Bretagne Sud, l'Université de Bretagne Occidentale, l'Agrocampus Ouest, l'INSA de Rennes, Telecom Bretagne, l'ENS Cachan de Rennes et enfin l'ENSCR de Rennes. L'UEB a une stratégie de développement de l'attractivité Recherche, doctorat, valorisation de ses établissements situés en région Bretagne.

La Caisse des dépôts et consignations, établissement public financier à statut particulier, et ses filiales constituent un groupe qui remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. La CDC dispose de moyens financiers et en expertise qu'elle mobilise au service du développement et de la réalisation de projets locaux. Dans le cadre de son plan stratégique intitulé « Elan 2020 », la CDC a fait de l'appui à la modernisation des universités et au développement de l'économie de la connaissance l'un des axes prioritaires de son action au service de l'intérêt général.

C'est pourquoi les deux Parties (UEB et CDC) se sont rapprochées pour mettre en commun leurs compétences et favoriser le développement du rayonnement de l'UEB. Aux termes de la présente convention-cadre, la CDC peut accompagner l'UEB en ingénierie dans ses projets de développement, pour le propre compte de l'UEB ou en appui à ses membres fondateurs. Ce partenariat se place également dans le prolongement de la convention signée entre la CDC et la Conférence des Présidents d'Université (CPU), le 3 juillet 2008

Un premier avenant est joint à cette convention cadre concernant le plan de développement du projet UEB C@mpus et le soutien à l'ingénierie de la valorisation.

Il est demandé au conseil d'administration un accord pour la signature de la convention cadre et du premier avenant qui lui est annexé.

Nombre de membres en exercice : 29

Vote : 27 Refus de participer au vote : 0

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée

Visa du Président

Pièces jointes au présent document : convention UEB-CD + 1^{er} avenant

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 26 novembre 2008